

Il en coûtera 750 euros aux employeurs à chaque fois qu'ils voudront embaucher un alternant

« Ce que va coûter aux entreprises l'embauche d'un apprenti du supérieur », titre Les Echos signalant que face à Bercy, Matignon a tranché en faveur de la position défendue par les ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur pour la participation des entreprises aux frais de formation des alternants de niveau bac +3 ou plus. Résultat : il en coûtera 750 euros aux employeurs à chaque fois qu'ils voudront embaucher un alternant qui prépare un diplôme de licence ou au-delà. En se basant sur les chiffres de 2024, la solution des ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur dégagerait entre 93 et 140 millions d'économies par an, hors prise en compte des taux de rupture, selon une estimation des Echos. Celle de Bercy approcherait les 300 millions. Une réforme plus structurelle du financement de l'apprentissage, tous niveaux de formation confondus, est sur les rails. Nourrie par un rapport de l'Igas qui avait souligné le caractère « inflationniste » du système actuel, suivie d'une concertation avec les intervenants au dossier, elle sera présentée aux partenaires sociaux le 30 avril en principe. (Les Echos, p.2)